

**ARRÊTÉ N° ARR_2023_1082_ART_RD97_COMMUNE DE BEAUFORT
ORBAGNA**

Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de la Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

VU La demande de EX NIHILO « Vingt dieux » sise 52 rue Jean Pierre Timbaud à 75011 PARIS en date du 14 juin 2023 ;

VU l'avis des Maires de VAL SONNETTE et de BEAUFORT ORBAGNA en date du 05 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant le tournage du film « Vingt dieux », sur la RD 97, sur le territoire de la Commune de BEAUFORT ORBAGNA ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 97** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Le mardi 05 septembre 2023 de 13h00 à 19h30
Localisation	Du PR 4+0690 (intersection avec accès silo minoterie) Au PR 2+0220 (intersection avec la voie communale de Paisia, agglomération de LONGEVERNE)
Restrictions	Circulation interdite à tous les véhicules

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :

- RD 132 BONNAUD
- RD 44 (carrefour RD 1083)
- RD 1083 BEAUFORT ORBAGNA

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à l'entreprise, à MM. les Maires de BEAUFORT ORBAGNA et VAL SONNETTE, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER à l'adresse suivante : .45 rte de Chilly le Vignoble – 39570 MESSIA SUR SORNE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

DECOR : ROULING BISOU

Adresse : D97 au départ de Beaufort-Orbagna

Jours de tournage : Mardi 05 septembre 2023

MARDI 05 SEPTEMBRE 2023

Horaires de tournage : 13h30 - 19h

Horaires de mise en place de la déviation : 13h - 19h30

Blocage : blocage permanent de cette portion de route et mise en place d'une déviation le temps du tournage.

